

N° .....  
1-3542

Rabat, le ..... 18 OCT. 2024

## Décision d'appel à candidatures pour la nomination d'un Chef de la Division de la Formation et des Etudes

(Réf :21/2024)

Le Directeur Général de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique,

- Vu la loi n° 16-09 relative à l'Agence marocaine pour l'efficacité énergétique, promulguée par le dahir n° 1-10-17 du 26 safar 1431 (11 février 2010), telle que modifiée par la loi n° 39-16 promulguée par le dahir n° 1-16-134 du 21 kaada 1437 (25 août 2016) ;
- Vu le décret n° 2-10-320 du 16 jomada II 1432 (20 mai 2011) pris pour l'application de la loi 16-09 relative à l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique, tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2-22-03 du 27 jomada II 1443 (30 janvier 2022) ;
- Vu la circulaire n° 7-2013-cab du 18 jomada II 1434 (29 avril 2013) de Monsieur le chef du gouvernement relatif à la nomination aux postes de responsabilité au sein des établissements publics ;
- Vu le règlement provisoire régissant le personnel de l'AMEE tel qu'il a été amendé et complété ;
- Vu la décision en date 26 octobre 2011 portant organisation de l'AMEE, telle qu'elle a été approuvée par le Ministre chargé de l'Energie et le Ministre chargé des Finances ;
- Vu la nécessité de service,

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** De lancer un appel à candidatures interne pour pourvoir le poste de Chef de la Division de la Formation et des Etudes, basé à Rabat.

**ARTICLE 2 :** Les candidat(e)s, désirant postuler au poste ci-dessus, devront remplir les conditions suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme de Bac+5 ;
- Être classé au moins, au grade d'ingénieur d'Etat Grade Principal ou d'Administrateur de 2<sup>ème</sup> grade pour les agents titulaires ;
- Disposer d'une expérience professionnelle supérieure ou égale à six (06) ans dans les domaines en relation avec le poste ;
- Avoir occupé un poste de responsabilité au sein de l'AMEE d'au moins deux (02) ans.



**ARTICLE 3 :** La liste des candidats présélectionnés pour passer les entretiens ainsi que les dates et lieu desdits entretiens seront publiés sur le portail de l'Emploi Public [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) et sur le site de l'AMEE [www.amee.ma](http://www.amee.ma). Cette publication vaut convocation.

**ARTICLE 4 :** Le dossier à présenter par chaque candidat est mis dans un pli fermé portant les mentions suivantes :

- Le prénom et nom du candidat ;
- La référence du poste « Réf : 21/2024 » ;
- L'intitulé du poste : « Chef de la Division de la Formation et des Etudes ».

Les dossiers de candidatures doivent être déposés au niveau du bureau d'ordre de l'Agence au niveau de Rabat. Pour le personnel de Marrakech, les dossiers peuvent être déposés au niveau du Service du Personnel et Juridique, au plus tard le ..... 01 NOV. 2024 ..... à 16 heures 30 minutes (Dernier jour de dépôt). La date et l'heure de dépôt faisant foi.

  
Le Directeur Général de l'Agence  
Marocaine pour l'Efficacité Energétique  
Mohamed BENYAHIA

